

Âgisme et odieux chantage

CAROLE BEAULIEU //Présidente

Alors que plusieurs universités prennent des mesures pour retenir leurs professeures et professeurs expérimentés et les encouragent même à demeurer au sein de leur institution au seuil de leur retraite, cela semble loin d'être le cas pour l'Université de Sherbrooke qui, au contraire, aimerait bien s'en débarrasser si on en juge par deux récents exemples malheureux. Les deux cas portent sur des personnes qui, comme par hasard, ont dépassé l'âge normal de la retraite à 65 ans.

Premier cas (été 2010)

Un doyen signifie tout bonnement à un professeur qu'il serait temps pour lui de prendre sa retraite. Le professeur répond qu'il ne lui est pas possible dans les circonstances présentes de donner une date précise. Cependant, le professeur propose à son doyen de transformer son régime d'emploi à temps plein en un régime à demi-temps (et donc à demi-salaire), conformément aux dispositions de l'article 27 de la convention collective. Ce changement de régime lui permettrait de poursuivre son travail de professeur tout en faisant épargner un demi-salaire à l'Université. Le doyen se dit prêt à considérer cette suggestion mais à la condition expresse que le professeur s'engage à partir au plus tard dans trois ans ! Le professeur refuse évidemment un tel chantage et transmet – comme le prévoit la convention – une demande pour transformer son régime d'emploi à l'Assemblée des professeures et professeurs de son département. L'Assemblée recommande au doyen de répondre favorablement à la requête du professeur. Le doyen persiste néanmoins dans son refus et envoie à l'Assemblée une lettre précisant les motifs de sa décision. Le doyen justifie sa décision par son désir de ne pas créer de précédent, par le fait que le département est en déficit professoral et il estime par ailleurs que la demande du professeur n'a pas été suffisamment justifiée.

Les raisons invoquées par ce doyen ne nous apparaissent pas acceptables et sa décision, qui va à l'encontre de la recommandation de l'Assemblée, ressemble bien à un abus de pouvoir. Ce doyen prétend que la demande devrait être justifiée par des considérations sérieuses et importantes. Sans admettre le bien fondé de cette affirmation, il semble tout à fait justifié pour le SPPUS qu'un professeur qui a œuvré à plus d'un titre à l'Université de Sherbrooke, et ce au cours d'une carrière universitaire fort remplie, puisse faire avant la retraite une transition dans sa carrière en réduisant sa charge de travail de moitié. Ce seul motif est en soi une considération sérieuse et importante. Ce doyen prétend encore que la demande devrait être refusée

vol. 31 // n° 1 - septembre 2010

SOMMAIRE

- Âgisme et odieux chantage // 1
- Première nomination d'un membre honoraire // 3
- Épluchette de la rentrée // 3
- Conférence Guy Rocher // 4
- Négociations – sondage de juin dernier (en encart)//

Âgisme et odieux chantage [suite de la une]

parce que la Faculté a connu une expansion considérable et qu'elle souffre d'un déficit en ressources professorales. Cette raison n'est pas valable. L'accepter serait reconnaître que l'article 27 ne s'applique qu'aux professeures et professeurs provenant de départements ayant connu une baisse de la fréquentation étudiante, ce qui serait évidemment inéquitable. De plus, pratiquement tous les départements affiliés au SPPUS souffrent d'un déficit en ressources professorales ! Par ailleurs, avec l'économie réalisée par le passage à demi-temps, l'Université pourrait engager une nouvelle ressource en début de carrière pour un coût sensiblement égal.

En ce qui concerne le fait que le doyen ne veut pas créer de précédent, cette raison est tout à fait INACCEPTABLE. L'article 27 qui est nouveau dans la convention a justement été créé pour mieux mettre en évidence la clause 3.12 qui permettait déjà – et sans restriction – le passage à demi-temps pour toute professeure ou professeur bénéficiant de la permanence. Cet article a été négocié de bonne foi et il doit s'appliquer pour tous les départements affiliés au SPPUS !

Deuxième cas (toujours été 2010)

Un professeur demande à l'Assemblée des professeures et professeurs de son département l'autorisation de passage à demi-temps. À la suite d'une recommandation unanime du département, la doyenne de la Faculté accepte la demande, mais en précisant que l'autorisation est faite pour une durée maximale de trois ans ! Comme la décision de passage à demi-temps est irréversible, cela signifie que le professeur devra obligatoirement prendre sa retraite d'ici trois ans.

La position de l'Université se résume donc ainsi : si les conditions de travail des professeures et professeurs plus âgés deviennent trop confortables en leur permettant de passer à demi-temps, ils pourraient ainsi choisir de demeurer à l'emploi jusqu'à un âge avancé. Cela sous-tend que les professeures et professeurs âgés sont des ressources moins productives et qu'ils sont de moindre utilité pour leur département. Contrairement à d'autres universités qui considèrent que les professeures et professeurs expérimentés ont une vaste expérience à partager et surtout à transmettre et qu'ils peuvent remplir auprès de leurs jeunes collègues des rôles importants comme celui de mentor, la nôtre les voit plutôt comme du bois mort dont il faut se débarrasser au plus vite. Drôle de reconnaissance pour des personnes qui, bien souvent, ont consacré une grande partie de leur vie à leur institution. Il est clair que si le sentiment d'appartenance à une institution se construit entre autres par des marques de reconnaissance pour le travail accompli, il s'amointrira d'autant plus si les plus âgés d'entre nous se voient ainsi discrédités.

Un phénomène nouveau

À notre connaissance, trois professeures et professeurs permanents ont, dans les années passées, fait des demandes pour transformer leur régime d'emploi à temps plein en un régime à demi-temps, conformément à l'article 27. Ces demandes ont toutes été acceptées par nos directions universitaires précédentes et ce, sans aucune condition. D'autres demandes avaient aussi été acceptées antérieurement à la présente convention et ce, également sans condition. Si la nouvelle direction estime que l'article 27 ne devrait s'appliquer que sous certaines conditions, il lui faut les négocier avec le SPPUS plutôt que de verser dans l'âgisme.

Il est fort regrettable que le SPPUS doive passer par la voie des griefs pour faire respecter les droits de ces professeurs lésés. Ceci semble malheureusement être la voie privilégiée par l'Université puisque le vice-recteur Buteau n'a pas répondu à notre demande de réviser leur position. Il sera sans doute facile de démontrer que les décisions d'une doyenne et d'un doyen (ordonnées ou à tout le moins appuyées par la haute direction de l'Université) étaient injustes, déraisonnables et inéquitables, comme le prévoit le paragraphe 27.03 de la convention. Mais avouons qu'après de nombreuses années de loyaux services, nous aurions pu nous attendre à une décision basée sur un sentiment de justice, de respect et de reconnaissance plutôt que d'avoir à entreprendre toute une saga judiciaire ! //

Première nomination d'un membre honoraire du SPPUS : le professeur Bernard Courteau

ROBERT TÉTRAULT // 1er vice-président



Le 18 août dernier, le conseil syndical a nommé le professeur Bernard Courteau membre honoraire du SPPUS. Le conseil syndical a ainsi voulu souligner la contribution remarquable de ce collègue retraité à la défense des idéaux qui animent notre syndicat, en particulier lors des débats qui ont entouré la présentation, l'an dernier, d'un projet de loi sur la gouvernance universitaire. Il s'agit d'une première nomination d'un membre honoraire du SPPUS, un statut dont les modalités ont été précisées par des modifications à nos statuts apportées au printemps dernier.

Le professeur Courteau est l'actuel président de l'Association des professeurs et professeurs retraités de l'Université de Sherbrooke (APPRUS). Il a enseigné les mathématiques et poursuivi des recherches en tant qu'algébriste à l'Université de Sherbrooke pendant 36 ans (de 1963 à 1999). Il a été président de l'Association mathématique du Québec (AMQ) pendant sept ans.

Sur le plan syndical, le professeur Courteau a été un des premiers trésoriers du SPPUS, de 1974 à 1976. À ce titre, il a contribué à la création du Fonds d'entraide professionnelle.

En tant que membre honoraire du SPPUS, le professeur Courteau peut assister aux assemblées générales du Syndicat et peut le représenter à différentes instances où la participation du SPPUS est requise.

Toutes nos félicitations au professeur Courteau.



Épluchette de la rentrée : le soleil et la bonne humeur au rendez-vous



Le 19 août dernier, le SPPUS offrait à ses membres une occasion de se retrouver, lors d'une épluchette de blé d'inde, dans une atmosphère détendue et sympathique. Une cinquantaine de membres ont pu y participer. Le photographe était trop occupé à grignoter des épis; vous devrez faire appel à votre imagination pour reconstituer la scène. Une autre activité sociale est prévue en février prochain.

Conférence Guy Rocher

À l'invitation de l'APPRUS, le Pr Guy Rocher a livré, le 15 septembre dernier, une conférence intitulée « L'université aujourd'hui et demain : quels défis? ». Le Pr Rocher a invité la centaine de personnes présentes à suivre sa réflexion sur plusieurs distances.



ROBERT TÉTRAULT // 1er vice-président

Les défis de l'université : savoir gérer les « distances »

Pour décrire les défis auxquels est confrontée l'université d'aujourd'hui et de demain, le sociologue Guy Rocher a eu recours au concept de « distance ». Dans sa dimension physique, la distance s'entend de l'intervalle entre deux points. Au sens psychosociologique, la distance réfère à la différence de niveau entre divers acteurs appelés à interagir au sein d'un groupe ou d'une société.

Ainsi, à propos de l'université, Guy Rocher a analysé **la distance entre les étudiants et les professeurs**. L'université, devenue plus accessible, accueille des masses d'étudiants; quelle distance convient-il de conserver entre le professeur et ses étudiants? Popularité et rigueur peuvent-elles toujours se conjuguer? **Entre collègues** de disciplines différentes, une hiérarchie se crée, chacun s'isole; comment maintenir la collégialité? Entre les professeurs qui s'investissent principalement en **enseignement** et ceux qui se consacrent d'abord à la **recherche**, les distances se révèlent lorsqu'il s'agit de reconnaître les mérites ou d'accorder les promotions. Dans une université de plus en plus bureaucratisée, un fossé peut se creuser entre la **haute administration** et les autres membres de la **communauté universitaire**.

Aussi, Guy Rocher a traité de la **distance entre les valeurs universitaires**, notamment la valeur essentielle de **recherche de la vérité**, et la **réalité**. Comment l'université peut-elle préserver sa **fonction critique** au sein d'une société qui pousse au **conformisme** et attend une **rentabilité** immédiate des institutions qui reçoivent des fonds publics? Selon Guy Rocher, c'est en sachant gérer adéquatement ces distances que l'université saura faire face aux défis présents et futurs.

Lors de la période de questions, Guy Rocher a invité l'auditoire à aborder **la distance entre l'université et la société**. Il a alors été question de la distance **entre les universitaires et les praticiens**, de **la tension entre l'objectivité et la nature humaine**, et enfin, de la **capacité de l'université à composer avec la diversité culturelle et religieuse**.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Toute correspondance doit être adressée à :

Syndicat des professeures et professeurs (SPPUS)

Pavillon John-S.-Bourque, local 218

Université de Sherbrooke

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Tél. : 819 821-7656

Télec. : 819 821-7995

Courriel : sppus@USherbrooke.ca

Internet : <http://www.USherbrooke.ca/sppus/>



Responsable de l'information

Bernard Héraud (SPPUS), 819 821-7621

Secrétaire général

Bernard Héraud (Éducation), 819 821-8000, p. 2864

Secrétariat

Claire Brochu, 819-821-7656

Comité exécutif : 819 821-8000

Présidente : Carole Beaulieu (Biologie), p. 62997

1^{er} vice-président : Robert Tétrault (Droit), p. 62520

2^e vice-présidente : Dominique Lorrain (Psychologie), p. 61039

Secrétaire : Pierre Binette (Politique appliquée), p. 62205

Trésorier : Jean Roy (Marketing), p. 62357

L'Info/SPPUS est le bulletin d'information du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke. Il est distribué aux membres du syndicat, aux membres de l'unité détachés à l'administration, aux autres associations et syndicats de l'Université et de la FQPPU, aux médias ainsi qu'aux personnes qui en font la demande. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du SPPUS. Reproduction autorisée avec mention de la source.